COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS: Messieurs Lavail, Fidanza, Duboscq, Blakoe, Woilrand, Dubois.

Mesdames Fontebasso, Duboscq.

ABSENTS EXCUSÉS: M. Lacoste, Mme Tittarelli, Mme Ferrandi

SECRETAIRE DE SEANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Juin.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Point subvention logement communal.

Mardi 10 Août 2021, Monsieur Né de la 5C est venu contrôler les travaux de rénovation énergétique réalisés sur le logement communal. Nous sommes actuellement dans l'attente de son rapport, pour signer avec le Conseil Départemental, la convention habitat, qui devrait nous permettre d'accéder à une subvention accordée pour ce type de travaux.

3) Travaux Campanère / Mairie.

Menuiseries:

Ce jour l'entreprise Lafforgue est venue faire le métrage des menuiseries à changer à la Mairie avant commande. Il a été demandé de faire également le métrage de la porte d'entrée de la mairie ainsi qu'un devis pour son remplacement. Ce remplacement n'était pas prévu dans le projet initial de rénovation. Monsieur le Maire propose de profiter du changement des fenêtres de la Mairie pour remplacer également la porte d'entrée.

Le conseil municipal valide cette idée, et confirmera ces travaux à la réception du devis qui sera de toute manière modifié suite à l'augmentation des prix depuis le devis initial.

Peinture et faux plafond campanère :

Les travaux de peinture de l'espace Campanère devraient débuter le lundi 08 Novembre, aussi il est nécessaire de se réunir avant pour retirer les plaques de faux plafond. M. Le Maire propose d'effectuer ces travaux la semaine précédente.

De nouvelles plaques seront alors commandées et posées par nos soins une fois la peinture réalisée. Une vérification des plaques existantes devra écarter la présence d'amiante.

Une importante gouttière a fait son apparition à Campanère la semaine dernière, elle devra être également réparée rapidement.

M. Duboscq souligne qu'il faudrait se rapprocher de notre assureur.

4) Travaux éclairage public

Début Août les panneaux de signalisation de l'extinction de l'éclairage public sont enfin arrivés, hélas sans les systèmes de fixations adaptés. Aujourd'hui, après un retard de pose supplémentaire ils sont bien en place et ont remplacé les panneaux provisoires.

Concernant l'extinction de l'éclairage public, un mel a été envoyé à M. Aussoleil, pour l'interroger sur la non extinction de trois points d'éclairage, situés pour un à l'entrée de l'élevage de gibier et pour les deux autres au quartier 'Bordes de Darré'. Nous sommes dans l'attente de sa réponse...

Mercredi 15 septembre, un technico-commercial de la société Bouygues Energie & Services passera à 10h en Mairie pour nous présenter divers produits pour le changement de l'éclairage public des RD635 et RD13 (remplacement des éclairages existants par du led). Ces travaux suivront une procédure longue de chiffrage puis d'acceptation par le SDEHG. Les travaux ne pourront pas débuter cette année.

5) Réparation de l'horloge de l'église

Les aiguilles de l'horloge de l'église ne marquent plus l'heure depuis quelques temps, un devis demandé il y a 6 mois est enfin arrivé, le remplacement du mécanisme de l'horloge couterait 1260 € TTC. (Devis entreprise Bodet)

Le Conseil Municipal décide par sept voix et une abstention d'accepter ce devis et de réaliser ces travaux.

6) Point ramassage poubelles

Suite aux diverses réunions en commission déchet et conseil communautaire, la 3CGS a voté pour l'installation de points de collecte collectif d'ordures ménagères afin de réduire la durée des tournées de ramassage. Aussi une commune comme Le Fréchet doit réfléchir à l'emplacement de ces différents bacs qui devraient être au nombre de 10 à 11 pour la Commune.

En 2025, à cause de l'augmentation prévue de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP), 230 00,00 € de plus qu'en 2020 devront être supportés par la Com Com sur le budget de la 'Collecte des déchets'.

Pour rappel, **la loi des finances 2019**, augmentation de la Taxe Générale sur les activités Polluantes (TGAP applicable à l'enfouissement passant progressivement de 37€/t en 2021 à 65€/t en 2025

M. Le Maire demandera à M. Aurélien CEP de la 3CGS de venir sur la Commune pour réfléchir à l'emplacement des différents Bacs. Se posera le problème des aménagements et des possibilités ou pas de l'espace public à disposition.

7) Révision/modification du PLU

La mise en conformité avec le SCOT Comminges/Pyrénées et la correction de quelques erreurs ou non-sens du PLU du village devient une nécessité, voire d'ici peu une obligation règlementaire (été 2022). A ce titre M. Terrade du PETR est venu ce jour en mairie présenter les grandes lignes du SCOT et répondre aux questions de M. Le Maire, M. Duboscq et M. Blakoe.

Le Conseil Municipal approuve la nécessité de ce travail sur le PLU de la Commune. Et charge M. Le Maire de recontacter le Cabinet d'experts géomètres URBACTIS et M. Carré afin de décider de la meilleure stratégie à suivre pour mener à bien cette entreprise coûteuse, longue et obligatoire. Ce travail sera réalisé avec l'avis de M. Terrade et fera l'objet de réunions spécifiques avec les membres du Conseil Municipal. (Suite au Conseil, un Rendez-vous en vision conférence avec M. Carré a été obtenu pour le Mardi 28 septembre à 14h.)

Questions diverses:

- Quad

L'augmentation des passages de quads et motos cross sur la Commune devient un véritable problème. Monsieur le Maire a contacté à ce titre les services de la Gendarmerie et de l'ONF, afin de trouver une solution à cette problématique, source de nuisances et d'insécurités. Monsieur Le Maire rappelle que les sentiers pédestres et forestiers de la Commune ne doivent pas devenir des parcours d'engins motorisés pour les clubs de la banlieue toulousaine ou toutes autres personnes. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

- Entretien village

Après avoir doublé le poste des dépenses d'entretien du village, il apparaît que le Conseil Municipal n'est pas satisfait du résultat. Une réflexion doit être mené afin de revoir l'organisation de l'entretien et peut-être cibler les priorités et espaces à entretenir. Monsieur le M. Maire souligne que les finances de la Commune ne sont pas infinies et que d'autres postes à financer risques d'impacter les budgets des années à venir (révision PLU, aménagement de la traversée du village).

Dans la mesure de ses possibilités, M. Florian SAVES, en charge de l'entretien du village, sera invité au prochain Conseil Municipal, afin de recueillir ses impressions et mener une réflexion conjointe sur l'entretien du village.

- Décharges sauvages

Il arrive parfois que la Commune soit victime de l'incivilité de personnes extérieures du village. C'est hélas un problème de société auquel il est difficile de trouver une solution pérenne. Seul un nettoyage par nos soins ou en faisant appel à la Communauté des Commune est hélas la solution.

- Aménagement traversée village

M. Aramendy du C.A.U.E viendra jeudi 16 septembre à 15h nous présenter son rapport final sur l'aménagement de la traversée du village.

- Déploiement de la fibre sur le village

Depuis quatre mois des équipes de diverses nationalités, notamment portugaises interviennent sur la Commune afin de déployer la fibre dans Le Fréchet. Si normalement les travaux de déploiement de la fibre doivent être terminés sur l'ensemble du département en 2022, il apparaît sur le site de Haute-Garonne Numérique que la Commune de Le Fréchet est classée comme 'ouverte à la commercialisation'. Or, à ce jour, seules des habitations situées en bordure de la RD635 ont eu accès à la fibre, et 80% des autres habitations se voient refuser le branchement par les divers opérateurs téléphoniques. M. Le Maire précise qu'une réunion avec Haute-Garonne Numérique et les élus de la Com Com est normalement prévue le 28 septembre prochain à 18h. D'ici là un courrier de la Mairie sera envoyé à Haute-Garonne Numérique afin d'avoir des éclaircissements sur ce problème et appuyer les courriers déjà envoyés par Mme Duboscq.

- Problème de panneaux sauvages dans le village

Plusieurs membres du Conseil Municipal soulignent la pose sauvage de panneaux publicitaires dans le village. Ces panneaux sont visiblement le fait du comité des fêtes de Boulogne sur Gesse afin informer de la tenue de la fête locale de leur ville. Force est de constater qu'une fois posés, ils restent en place est sont détruit par les intempéries. Un courrier sera donc envoyé au président du Comité de Fêtes de Boulogne sur Gesse pour lui rappeler la loi en matière d'affichage sauvage et lui demander d'oublier Le Fréchet lors des prochaines campagnes sous peine d'amendes.

Fin conseil 22H50